

# Politique cadeaux et invitations

## Table of contents

<b>1.</b>	<b><i>Contexte</i></b> .....	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b><i>Principes</i></b> .....	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b><i>Process de déclaration</i></b> .....	<b>3</b>

## 1. Contexte

Les pays ont fortement renforcé leur lutte contre la corruption : des réglementations comme la loi Sapin 2 (France), le UK Bribery Act (Royaume-Uni) ou le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA-US) interdisent la corruption et encouragent les entreprises à renforcer leurs mesures de prévention de telles pratiques. Les sanctions à l'encontre des entreprises et des individus en infraction ont fortement augmenté ces dernières années et peuvent inclure des poursuites, des amendes et éventuellement des peines de prison.

74Software et toute son équipe de direction s'engagent à mener leurs activités de manière équitable, honnête et ouverte. Il est attendu de tous les employés qu'ils fassent preuve d'un sens discrétionnaire et de bon sens dans toutes les transactions commerciales afin de s'assurer que toutes les décisions commerciales sont fondées uniquement sur les meilleurs intérêts de la société, qu'elles ne violent pas les lois et les réglementations applicables et qu'elles sont équitables envers les clients et les autres partenaires commerciaux.

Comme indiqué dans notre Charte éthique (disponible sous le lien suivant : <https://www.74software.com/fr/ethics-and-anti-corruption>), 74Software ne tolère ni n'encourage aucune forme de corruption. Nous rappelons également que tout comportement répréhensible suspecté peut être signalé par le biais de notre système d'alerte disponible sur notre site Web sous le même lien.

En cas de doute ou de problème, veuillez contacter la direction de 74Software ou un membre du Comité d'éthique à l'adresse suivante : [74software.ethics.notification@74software.com](mailto:74software.ethics.notification@74software.com).

## 2. Principes

En tant que telle, cette politique n'interdit pas de donner ou de recevoir des cadeaux et des invitations raisonnables et proportionnés.

Les cadeaux, invitations, dîners, dons ou toute autre dépense commerciale visant à améliorer l'image de l'entreprise, sont reconnus comme une pratique courante et importante dans la conduite des affaires ; les législations en vigueur n'ont pas vocation à sanctionner de tels comportements.

En revanche, si ces cadeaux, invitations, dîners, dons ou autres dépenses commerciales similaires sont considérés comme déraisonnables ou accordés dans des circonstances inappropriées (par exemple, lors de l'attribution d'un marché), ils peuvent constituer une infraction pénale au sens desdites législations. En effet, ces cadeaux, invitations, dîners, dépenses promotionnelles ou autres dépenses commerciales similaires peuvent être utilisés comme pots-de-vin. Par conséquent, il ne doit jamais y avoir l'intention d'obtenir un avantage financier ou autre (donné ou reçu) en vue d'influencer une personne dans son rôle officiel et en retirer ainsi des contrats ou avantages commerciaux.

Les cadeaux, les invitations, dîners, dons ou les offres de divertissements sont tous des types d'avantages, donnés par quelqu'un en signe de gratitude ou d'amitié, sans rien attendre en retour. Il peut s'agir, par exemple, de :

- "cadeaux de courtoisie", qui sont de petits cadeaux offerts lors d'occasions culturellement reconnues (par exemple, mariages, funérailles) ou pendant les périodes de vacances (par exemple, Noël, Nouvel An).
- rafraîchissements, repas et hébergement.
- assister à des spectacles, concerts ou événements sportifs.

Les cadeaux et autres avantages sont un moyen d'entretenir de bonnes relations. Cependant, ils peuvent être considérés comme un moyen d'influencer une décision, de favoriser une société ou une personne par l'intermédiaire d'une partie extérieure (par exemple, un concurrent, la presse, un procureur ou un juge) comme une incitation à la corruption, même si ni le donateur ni le bénéficiaire n'avaient une telle intention.

Les cadeaux et autres avantages reçus ou donnés doivent respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Être raisonnables, voire symboliques ;
- Ne jamais être en espèces ou en équivalents d'espèces (par exemple des chèques cadeaux) ;
- Ne pas engager de contrepartie ;
- Être directement liés à la promotion des produits ou services de l'entreprise, ou des contrats ;
- Être transparent avec la hiérarchie. Tout cadeau significatif reçu ou donné doit être signalé selon le processus décrit ci-dessous et doit généralement être proportionné et raisonnable.

74Software interdit les cadeaux et autres avantages à destination et en provenance d'agents publics ou d'anciens agents publics, ou de membres de la famille immédiate lorsque le but est de contourner les lois et règlements en vigueur. Sont notamment considérés comme "agent public" :

- Tout agent ou employé, élu ou nommé, d'un gouvernement ou d'un ministère, d'un organisme public ou d'une société appartenant, même partiellement, à un gouvernement, ou nommé d'une organisation internationale publique ;
- Toute personne agissant officiellement pour ou au nom d'un gouvernement ou d'un ministère, d'un organisme gouvernemental ou d'une organisation internationale publique ;
- Les hommes politiques et les candidats à des fonctions publiques. En cas de doute, il est nécessaire de vérifier auprès du service d'audit interne d'74Software la possibilité de faire ce type de cadeau à des agents publics avant de remettre le cadeau.

### 3. Process de déclaration

Plusieurs réglementations exigent que soit tenu un registre des cadeaux et invitations d'un montant significatif, qu'ils soient donnés ou reçus. En conséquence, 74Software a mis en place un registre permettant de déclarer ces cadeaux et invitations avant que la dépense ne soit engagée.

Doivent être déclarés à ce titre :

- Les invitations supérieures à 100€//\$ par personne (déjeuners, dîners), qu'elles soient reçues ou offertes, concernant les fournisseurs, partenaires, clients, et autres parties prenantes.

- Tous les cadeaux supérieurs à 100€//\$ par personne, qu'ils soient reçus ou offerts, concernant des fournisseurs, partenaires, clients, et autres parties prenantes. Ne sont pas concernés les cadeaux de valeur négligeable, tels que les « *goodies* » (mugs, tapis de souris et autres) .

Une procédure a été mise en place pour l'ensemble des salariés 74Software pour tout cadeau ou invitation, donné ou reçu, d'une valeur supérieure à 100€//\$ qui devra être déclaré. A cet effet, un système d'[e-ticketing](#) est à votre disposition via l'outil Axway Anywhere dans le module "*Legal review - Purchasing*" disposant d'un workflow d'approbation nécessitant la validation du manager et de l'audit interne.

Le ticket requiert la saisie des détails concernant le type de cadeau/invitation, la justification commerciale du cadeau/invitation, sa valeur approximative, la date, le *Cost Center*, le nom de l'offrant et le nom du bénéficiaire.

Déclarer une invitation ou un cadeau ne signifie pas qu'il est légitime ou interdit. Votre responsable et l'Audit interne auront la possibilité de rejeter ou d'approuver la demande.

En parallèle, vous devrez joindre l'approbation obtenue via cette procédure dans Concur afin d'obtenir le remboursement de vos frais, dans le cas contraire, le remboursement sera bloqué.

Pour rappel, les cadeaux et invitations doivent rester raisonnables, proportionnés et exceptionnels. Toutes les invitations/repas d'affaires inférieures à ce montant continueront d'être validés par votre responsable via Concur. Si aucune validation n'a été obtenue pour un cadeau/invitation donné, celui-ci ne sera pas remboursé.